



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/INF.11
PARIS, le 20 juillet 2009
Anglais et français seulement

Point 31 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE L'APPLICATION DES INSTRUMENTS NORMATIFS DE L'UNESCO

Rapport global du Directeur général sur les instruments normatifs de l'Organisation

Résumé

En application de la résolution 33 C/88 de la Conférence générale, le Directeur général présente au Conseil exécutif pour commentaire un document d'information qui contient des indications sur les activités normatives envisagées à l'UNESCO ainsi qu'un rapport global sur l'ensemble des instruments normatifs de l'UNESCO, et plus particulièrement sur l'état des ratifications.

1. Ce document comprend le document 35 C/INF.10 devant être soumis à la 35^e session de la Conférence générale en application de la résolution 33 C/88 invitant le Directeur général à lui soumettre, à chacune des sessions de la Conférence générale « *un document d'information qui contiendra des indications sur les activités normatives envisagées à l'UNESCO et un rapport global sur l'ensemble des instruments normatifs de l'Organisation, et plus particulièrement sur l'état des ratifications des conventions, avec les commentaires du Conseil exécutif à ce sujet* ».
2. Tout commentaire que le Conseil exécutif estimera utile de faire sur ce rapport global sera transmis à la 35^e session de la Conférence générale dans un addendum au document 35 C/INF.10.



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

35 C/INF.10
28 juillet 2009
Original français

SUIVI DE L'APPLICATION DES INSTRUMENTS NORMATIFS DE L'UNESCO

Rapport global du Directeur général sur les instruments normatifs de l'Organisation

PRÉSENTATION

Source : Résolution 33 C/88.

Objet : En application de la résolution 33 C/88 de la Conférence générale, le Directeur général soumet à la Conférence générale ce document d'information qui contient des indications sur les activités normatives envisagées à l'UNESCO ainsi qu'un rapport global sur l'ensemble des instruments normatifs de l'UNESCO, et plus particulièrement sur l'état des ratifications des conventions.

1. La Conférence générale, dans sa résolution 33 C/88, a invité le Directeur général à lui soumettre, à chacune de ses sessions, « un document d'information qui contiendra des indications sur les activités normatives envisagées à l'UNESCO et un rapport global sur l'ensemble des instruments normatifs de l'Organisation, et plus particulièrement sur l'état des ratifications des conventions, avec les commentaires du Conseil exécutif à ce sujet ».

2. Le présent document, établi pour donner suite à la résolution 33 C/88, contient les annexes suivantes :

Annexe I - Projets d'instruments normatifs éventuels dont l'adoption est envisagée pour 2009

Annexe II - Instruments normatifs éventuels dont l'adoption est envisagée pour 2010-2011

Annexe III - Application des instruments normatifs déjà adoptés

Annexe IV - Liste des instruments normatifs adoptés par l'UNESCO ou sous ses auspices

Annexe V - État des ratifications des conventions et accords adoptés sous les auspices de l'UNESCO

3. Les annexes I et II respectent la distribution entre les trois catégories suivantes :
 - A. Conventions et recommandations adoptées par la Conférence générale
 - B. Instruments adoptés par la Conférence générale autres que des conventions ou des recommandations (déclarations, chartes et autres instruments normatifs similaires)
 - C. Instruments adoptés par des conférences internationales d'États convoquées par l'UNESCO
4. Ce document d'information est soumis au Conseil exécutif à sa 182^e session. Tout commentaire que le Conseil jugera utile de faire, fera l'objet d'un addendum au présent document.

ANNEXE I

PROJETS D'INSTRUMENTS NORMATIFS ÉVENTUELS DONT L'ADOPTION EST ENVISAGÉE POUR 2009

A. PROJETS DE CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS SOUMIS À L'EXAMEN
DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EN 2009

Aucun

B. PROJETS D'INSTRUMENTS AUTRES QUE DES CONVENTIONS
OU DES RECOMMANDATIONS SOUMIS À L'EXAMEN DE LA CONFÉRENCE
GÉNÉRALE EN 2009

- Projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale (document 35 C/24, point 8.1 de l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale).

Action requise de la Conférence générale :

Les dispositions pertinentes de la *Procédure par étapes pour l'élaboration, l'examen, l'adoption et le suivi des déclarations, chartes et autres instruments similaires adoptés par la Conférence générale non visés par le Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif* adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session (reproduit dans les *Textes fondamentaux*) sont les suivantes :

« 3^e étape : Examen et adoption du projet de déclaration, charte ou autre instrument normatif similaire par la Conférence générale

La Conférence générale procédera à l'examen et à la discussion du projet de déclaration, charte ou autre instrument normatif similaire qui lui sera soumis, accompagné des recommandations du Conseil exécutif à ce sujet.

La déclaration, charte ou autre instrument normatif similaire sera adopté par résolution de la Conférence générale. Tous les efforts devront être faits pour que la déclaration, charte ou autre instrument normatif similaire soit adopté par consensus. »

C. PROJETS D'INSTRUMENTS ADOPTÉS SOUMIS À L'EXAMEN DE CONFÉRENCES
INTERNATIONALES D'ÉTATS CONVOQUÉES PAR L'UNESCO

Aucun

ANNEXE II

INSTRUMENTS NORMATIFS ÉVENTUELS DONT L'ADOPTION EST ENVISAGÉE POUR 2010-2011

A. PROJETS DE CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS À SOUMETTRE ÉVENTUELLEMENT À L'EXAMEN DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EN 2011

- Éventuelle recommandation sur la conservation des paysages urbains historiques (document 35 C/42, point 8.3 de l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale).
- Éventuel instrument normatif international pour la protection des langues autochtones et des langues en péril (document 35 C/14, point 8.2 de l'ordre du jour provisoire de la 35^e session de la Conférence générale).

Action requise de la Conférence générale :

Les dispositions pertinentes du Règlement relatif aux recommandations et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif (reproduit dans les *Textes fondamentaux*) sont les suivantes :

« Article 6

Il appartiendra à la Conférence générale de décider si la question visée par la proposition doit faire l'objet d'une réglementation internationale et de déterminer dans ce cas la mesure dans laquelle la question pourra être réglementée et si elle devra l'être par la voie d'une convention internationale, ou bien d'une recommandation aux États membres.

Article 7

1. La Conférence générale pourra toutefois décider de reporter à une autre session les décisions prévues à l'article 6.

2. Elle pourra, dans ce cas, charger le Directeur général de lui présenter un rapport sur l'utilité et l'opportunité de réglementer internationalement la question faisant l'objet de la proposition, sur la voie qu'il conviendrait d'adopter à cet effet et sur l'étendue et la portée que pourrait comporter la réglementation envisagée.

3. Le rapport du Directeur général sera communiqué aux États membres cent jours au moins avant l'ouverture de la session de la Conférence générale. »

B. PROJETS D'INSTRUMENTS AUTRES QUE DES CONVENTIONS OU DES RECOMMANDATIONS À SOUMETTRE ÉVENTUELLEMENT À L'EXAMEN DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE EN 2011

Aucun

C. PROJETS D'INSTRUMENTS À SOUMETTRE À DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES D'ÉTATS CONVOQUÉES PAR L'UNESCO EN 2010-2011

Aucun

ANNEXE III

APPLICATION DES INSTRUMENTS NORMATIFS DÉJÀ ADOPTÉS

Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (19 novembre 1974)

À la présente session, la Conférence générale est saisie du rapport préparé par le Secrétariat sur la mise en œuvre de cette recommandation. Le rapport préparé par le Secrétariat sur la mise en œuvre de cette recommandation est soumis pour examen au Conseil exécutif à sa 182^e session (document 182 EX/35) et sera transmis à la Conférence générale sous forme d'un addendum au présent document.

Action requise de la Conférence générale :

Examen du rapport

ANNEXE IV

LISTE DES INSTRUMENTS NORMATIFS ADOPTÉS PAR L'UNESCO OU SOUS SES AUSPICES¹

A. CONVENTIONS ET ACCORDS

Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, avec Protocole de signature et modèle de certificat prévu à l'article IV de l'Accord. Beyrouth, le 10 décembre 1948.

Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, avec annexes A à E et Protocole annexé. Florence, le 17 juin 1950.

Convention universelle sur le droit d'auteur, avec Déclaration annexe relative à l'article XVII et Résolution concernant l'article XI. Genève, le 6 septembre 1952.

Protocole annexe 1 à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur concernant la protection des œuvres des personnes apatrides et des réfugiés. Genève, le 6 septembre 1952.

Protocole annexe 2 à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur concernant l'application de la Convention aux œuvres de certaines organisations internationales. Genève, le 6 septembre 1952.

Protocole annexe 3 à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur relatif à la ratification, acceptation ou adhésion conditionnelle. Genève, le 6 septembre 1952.

Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution. La Haye, le 14 mai 1954.

Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et résolutions de la Conférence. La Haye, le 14 mai 1954.

Convention concernant les échanges internationaux de publications. Paris, le 3 décembre 1958.

Convention concernant les échanges entre États de publications officielles et documents gouvernementaux. Paris, le 3 décembre 1958.

Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris, le 14 décembre 1960.

Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Rome, le 26 octobre 1961.

Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris, le 10 décembre 1962.

¹ La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (1971), son Protocole de 1982 ainsi que ses amendements de 1987 sont des instruments normatifs qui n'ont pas été adoptés sous les auspices de l'UNESCO, mais dont l'Organisation est dépositaire. Les textes officiels de ces instruments sont disponibles sur le site <http://www.unesco.org/fr/la>.

Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Paris, le 14 novembre 1970.

Convention universelle sur le droit d'auteur révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec Déclaration annexe relative à l'article XVII et Résolution concernant l'article XI. Paris, le 24 juillet 1971.

Protocole annexe 1 à la Convention universelle sur le droit d'auteur révisée à Paris le 24 juillet 1971 concernant la protection des œuvres des personnes apatrides et des réfugiés. Paris, le 24 juillet 1971.

Protocole annexe 2 à la Convention universelle sur le droit d'auteur révisée à Paris le 24 juillet 1971 concernant l'application de la Convention aux œuvres de certaines organisations internationales. Paris, le 24 juillet 1971.

Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Genève, le 29 octobre 1971.

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Paris, le 16 novembre 1972.

Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Bruxelles, le 21 mai 1974.

Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Mexico, le 19 juillet 1974.

Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel avec annexes A à H. Nairobi, le 26 novembre 1976.

Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée. Nice, le 17 décembre 1976.

Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes. Paris, le 22 décembre 1978.

Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, Modèle d'accord bilatéral et Protocole additionnel à la Convention multilatérale. Madrid, le 13 décembre 1979.

Convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe. Paris, le 21 décembre 1979.

Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique. Arusha, le 5 décembre 1981.

Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique. Bangkok, le 16 décembre 1983.

Convention sur l'enseignement technique et professionnel. Paris, le 10 novembre 1989.

Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Lisbonne, le 11 avril 1997.

Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. La Haye, le 26 mars 1999.

Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Paris, le 2 novembre 2001.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris, le 17 octobre 2003.

Convention internationale contre le dopage dans le sport. Paris, 19 octobre 2005.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Paris, 20 octobre 2005.

B. RECOMMANDATIONS

Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques. 5 décembre 1956.

Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous. 14 décembre 1960*.

Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. 14 décembre 1960.

Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites. 11 décembre 1962.

Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'édition de livres et de périodiques. 19 novembre 1964.

Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. 19 novembre 1964.

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant. 5 octobre 1966*.

Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés. 19 novembre 1968.

Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques. 13 novembre 1970.

Recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel. 16 novembre 1972.

Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. 19 novembre 1974*.

Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques. 20 novembre 1974.

Recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions et sur les moyens pratiques d'améliorer la condition des traducteurs. 22 novembre 1976.

Recommandation concernant la normalisation des statistiques relatives à la radio et à la télévision. 22 novembre 1976.

Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes. 26 novembre 1976*.

* À sa 34^e session, la Conférence générale, par sa résolution 34 C/87, a décidé que parmi les 31 recommandations de l'UNESCO, le Conseil exécutif s'attachera principalement au suivi de cette recommandation nécessitant un suivi prioritaire (11 recommandations au total).

Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle. 26 novembre 1976.

Recommandation concernant l'échange international de biens culturels. 26 novembre 1976.

Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine. 26 novembre 1976.

Recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme. 27 novembre 1978.

Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation. 27 novembre 1978*.

Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie. 27 novembre 1978.

Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers. 28 novembre 1978.

Recommandation relative à la condition de l'artiste. 27 octobre 1980*.

Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement. 27 octobre 1980.

Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles. 27 octobre 1980.

Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la production et à la distribution de livres, de journaux et de périodiques. 1^{er} novembre 1985.

Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire. 15 novembre 1989.

Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur. 13 novembre 1993*.

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. 11 novembre 1997*.

Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel. 2 novembre 2001.

Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. 15 octobre 2003*.

C. DÉCLARATIONS ET CHARTES

Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale. 4 novembre 1966.

Déclaration des principes directeurs de l'utilisation de la radiodiffusion par satellites pour la libre circulation de l'information, l'extension de l'éducation et le développement des échanges culturels. 15 novembre 1972.

* À sa 34^e session, la Conférence générale, par sa résolution 34 C/87, a décidé que parmi les 31 recommandations de l'UNESCO, le Conseil exécutif s'attachera principalement au suivi de 11 recommandations (nécessitant un suivi prioritaire) dont celle-ci.

Charte internationale de l'éducation physique et du sport. 21 novembre 1978.

Déclaration sur la race et les préjugés raciaux. 27 novembre 1978.

Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre. 28 novembre 1978.

Déclaration de principes sur la tolérance. 16 novembre 1995.

Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. 11 novembre 1997.

Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures. 12 novembre 1997.

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. 2 novembre 2001.

Charte sur la conservation du patrimoine numérique. 15 octobre 2003.

Déclaration internationale sur les données génétiques humaines. 16 octobre 2003.

Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. 17 octobre 2003.

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. 19 octobre 2005.

ANNEXE V

ÉTAT DES RATIFICATIONS DES CONVENTIONS ET ACCORDS ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES DE L'UNESCO² (à la date du 1^{er} juin 2009)

Légende du tableau qui suit : « Conventions et accords » :

Les numéros correspondent aux colonnes indiquées dans les tableaux :

1. Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, avec Protocole de signature et modèle de certificat prévu à l'article IV de l'Accord. Beyrouth, le 10 décembre 1948
2. Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, avec annexes A à E et Protocole annexé. Florence, le 17 juin 1950
3. Convention universelle sur le droit d'auteur, avec Déclaration annexe relative à l'article XVII et Résolution concernant l'article XI. Genève, le 6 septembre 1952
4. Protocole annexe 1 à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur concernant la protection des œuvres des personnes apatrides et des réfugiés. Genève, le 6 septembre 1952
5. Protocole annexe 2 à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur concernant l'application de la Convention aux œuvres de certaines organisations internationales. Genève, le 6 septembre 1952
6. Protocole annexe 3 à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur relatif à la ratification, acceptation ou adhésion conditionnelle. Genève, le 6 septembre 1952
7. Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution. La Haye, le 14 mai 1954
8. Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et résolutions de la Conférence. La Haye, le 14 mai 1954
9. Convention concernant les échanges internationaux de publications. Paris, le 3 décembre 1958
10. Convention concernant les échanges entre États de publications officielles et documents gouvernementaux. Paris, le 3 décembre 1958
11. Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris, le 14 décembre 1960
12. Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Rome, le 26 octobre 1961
13. Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris, le 10 décembre 1962
14. Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Paris, le 14 novembre 1970
15. Convention universelle sur le droit d'auteur révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec Déclaration annexe relative à l'article XVII et Résolution concernant l'article XI. Paris, le 24 juillet 1971
16. Protocole annexe 1 à la Convention universelle sur le droit d'auteur révisée à Paris le 24 juillet 1971 concernant la protection des œuvres des personnes apatrides et des réfugiés. Paris, le 24 juillet 1971
17. Protocole annexe 2 à la Convention universelle sur le droit d'auteur révisée à Paris le 24 juillet 1971 concernant l'application de la Convention aux œuvres de certaines organisations internationales. Paris, le 24 juillet 1971
18. Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Genève, le 29 octobre 1971
19. Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Paris, le 16 novembre 1972
20. Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Bruxelles, le 21 mai 1974
21. Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Mexico, le 19 juillet 1974
22. Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel avec annexes A à H. Nairobi, le 26 novembre 1976
23. Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée. Nice, le 17 décembre 1976
24. Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes. Paris, le 22 décembre 1978
25. Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, Modèle d'accord bilatéral et Protocole additionnel à la Convention multilatérale. Madrid, le 13 décembre 1979
26. Convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe. Paris, le 21 décembre 1979
27. Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique. Arusha, le 5 décembre 1981
28. Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique. Bangkok, le 16 décembre 1983
29. Convention sur l'enseignement technique et professionnel. Paris, le 10 novembre 1989
30. Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Lisbonne, le 11 avril 1997
21. Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. La Haye, le 26 mars 1999
32. Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Paris, le 2 novembre 2001
33. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris, le 17 octobre 2003
34. Convention internationale contre le dopage dans le sport. Paris, 19 octobre 2005
35. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Paris, 20 octobre 2005

² L'état des ratifications de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (1971), de son Protocole de 1982 ainsi que de ses amendements de 1987, est disponible sur le site <http://www.unesco.org/fr/la> (voir également note 1).

* Etats / Organisation d'intégration économique régionale	Conventions et accords																																			Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35		
Afghanistan		1												1					1																	3	
Afrique du Sud							1				1		1	1																					1	1	7
Albanie			1	1			1	1			1	1		1	1	1	1	1	1										1				1	1	1	16	
Algérie			1								1	1		1	1								1	1				1						1	1	11	
Allemagne		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1		1				1								1	1	22
Andorre			1	1	1	1						1								1																1	7
Angola														1																						1	2
Antigua-et-Barbuda																																				1	1
Arabie saoudite			1						1	1	1				1										1												9
Argentine			1	1	1		1	1			1	1	1	1					1	1									1				1	1	1	14	
Arménie							1	1			1	1		1					1	1	1					1		1		1	1		1		1	14	
Australie		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1			1		1	1		1			1		23	
Autriche		1	1	1	1	1	1	1				1			1	1	1	1	1	1	1		1			1				1	1				1	19	
Azerbaïdjan							1	1				1			1				1	1						1		1		1	1					12	
Bahamas			1											1	1																				1	4	
Bahreïn																				1	1				1				1							4	
Bangladesh			1	1			1	1						1	1	1	1																		1	10	
Barbade		1	1				1				1	1		1	1					1	1			1										1		11	
Bélarus			1				1	1	1	1	1	1		1					1	1						1			1	1			1		1	15	
Belgique		1	1	1	1	1	1	1	1	1		1											1				1							1		14	
Belize			1								1			1																						4	
Bénin											1																		1							3	
Bhoutan														1																					1	3	
Bolivie		1	1	1	1	1	1				1			1	1								1		1								1	1	1	14	
Bosnie-Herzégovine		1	1	1	1	1	1	1			1			1	1								1	1		1	1		1						1	17	
Botswana											1												1													2	
Bésil		1		1	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1	1	1	1	1			1									1		1	20		
Brunéi Darussalam										1	1	1		1																						4	
Bulgarie		1	1				1	1	1	1	1	1		1	1					1	1			1					1	1	1	1	1	1	1	21	
Burkina Faso		1					1	1			1			1						1	1														1	10	
Burundi																							1					1							1	3	
Cambodge		1	1	1	1	1	1	1	1					1																				1		11	
Cameroun		1	1				1	1						1	1																					8	
Canada		1		1			1	1	1					1												1							1	1	1	12	
Cap-Vert												1																								2	
Chili			1		1						1	1								1	1			1											1	8	
Chine			1				1	1	1	1	1			1	1					1	1								1					1	1	14	
Chypre		1	1	1	1		1	1			1			1	1	1	1	1	1	1			1				1				1	1		1	1	20	
Colombie				1			1	1				1			1	1							1													9	
Communauté européenne																																				1	1
Comores																																				1	1
Congo		1	1								1	1																								5	
Costa Rica		1		1	1	1	1	1			1	1	1	1	1					1	1	1								1			1		17		
Côte d'Ivoire			1				1				1			1	1													1							1	9	
Croatie		1	1	1			1	1			1	1		1	1					1	1	1		1	1		1			1	1	1	1	1	20		

Etats / Organisation d'intégration économique régionale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	Total		
Cuba	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16		
Danemark	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	
Djibouti																																				1	1	
Dominique											1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7		
Egypte		1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	
El Salvador	1	1	1	1			1	1				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	
Emirats Arabes Unis												1													1				1								5	
Equateur			1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21		
Erythrée							1																														2	
Espagne		1	1		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23	
Estonie		1					1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	
Etats-Unis d'Amérique	1	1	1	1	1	1				1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	
Ethiopie																																				1	2	
ex-République yougoslave de Macédoine	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23		
Fédération de Russie		1	1				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	
Fidji		1	1									1							1	1																	5	
Finlande		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	
France		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	
Gabon		1					1	1						1															1								9	
Gambie																																					1	
Géorgie							1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
Ghana	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	
Grèce	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	
Grenade																																					2	
Guatemala		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	
Guinée			1	1			1	1			1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	
Guinée équatoriale							1																						1								3	
Guinée-Bissau																																					1	
Guyana																																					1	
Haïti	1	1	1	1	1	1																															7	
Honduras							1	1				1	1						1	1											1	1					8	
Hongrie		1	1		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	
Iles Cook																																					1	
Iles Marshall																																					1	
Iles Salomon		1									1	1		1																							5	
Inde			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	
Indonésie																																					6	
Iran, République islamique d'	1	1					1	1			1			1					1												1	1					9	
Iraq	1	1					1	1		1	1			1																1	1	1					12	
Irlande		1	1	1	1	1						1																									10	
Islande			1												1																						8	
Israël		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	
Italie		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23	
Jamahiriya arabe libyenne	1	1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Jamaïque																																					7	
Japon		1	1	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	
Jordanie	1	1					1	1			1			1	1																						12	
Kazakhstan		1	1				1	1																													10	
Kenya		1	1	1	1	1																															11	
Kirghizistan		1					1					1	1																								12	
Kiribati																																					1	

Etats / Organisation d'intégration économique régionale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	Total	
Koweït							1	1			1			1					1					1				1								7	
Lesotho												1							1									1									3
Lettonie		1					1	1				1						1	1			1								1			1	1	1		11
Liban	1		1	1	1	1	1	1			1	1		1					1													1	1			13	
Libéria	1	1	1	1	1						1	1						1	1			1			1											11	
Liechtenstein		1	1	1	1		1	1				1			1		1	1									1			1						12	
Lituanie		1					1	1		1		1		1				1	1			1					1			1	1	1	1	1	1	1	17
Luxembourg		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						1	1			1								1	1		1	1	1	1	19
Madagascar	1	1					1	1			1		1	1					1														1	1	1	1	10
Malaisie		1					1	1											1																1	5	
Malawi	1	1	1							1										1																5	
Maldives																			1										1							2	
Mali							1	1						1					1															1	1	1	7
Malte	1	1	1						1	1	1		1						1				1				1							1		12	
Maroc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1			1	1									1			21	
Maurice		1	1	1	1	1	1				1			1					1															1	1	1	12
Mauritanie														1					1															1			3
Mexique			1		1		1	1				1		1	1			1	1	1	1										1	1	1	1	1	1	16
Micronésie (Etats fédérés de)																			1																	1	1
Monaco		1	1	1	1		1	1				1			1	1	1	1	1															1	1	1	14
Mongolie							1				1			1					1											1	1			1			7
Monténégro	1	1	1	1	1	1	1	1			1	1		1	1			1	1	1	1	1	1				1									19	
Mozambique																				1														1			2
Myanmar							1	1											1																		3
Namibie																			1																1	1	3
Nauru																																		1			1
Népal														1					1										1							3	
Nicaragua		1	1	1	1	1	1	1			1	1		1				1	1	1	1										1	1		1	1	16	
Niger	1	1	1	1			1	1			1	1	1	1	1	1	1		1									1		1				1	1	1	20
Nigéria		1	1				1	1	1	1	1	1		1					1										1				1	1	1	1	15
Nioué																				1																1	1
Norvège	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1								1			1			1	1	1	24	
Nouvelle-Zélande		1	1	1	1	1				1	1	1		1				1																1	1	1	12
Oman		1					1							1					1						1				1				1	1	1	9	
Ouganda		1									1		1						1																	4	
Ouzbékistan							1				1			1					1										1							5	
Pakistan	1	1	1	1	1	1	1	1					1						1																	11	
Palaos																			1																	1	1
Panama			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1										1	1	1		1	21	
Papouasie-Nouvelle-Guinée																			1																	1	1
Paraguay			1	1	1	1	1	1				1						1	1												1	1	1			13	
Pays-Bas		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1					1				1			1	22		
Pérou			1	1			1	1			1	1		1	1	1	1	1	1	1	1				1								1	1	1	19	
Philippines	1	1									1	1	1						1										1							8	
Pologne		1	1	1			1	1	1	1	1	1		1	1	1	1		1								1			1				1		17	
Portugal		1	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1		1	1		1					1			1				1	1	22	
Qatar							1							1					1						1											5	
République arabe syrienne	1	1					1	1				1		1					1															1		8	
République centrafricaine										1	1			1					1																1	5	
République de Corée			1	1										1	1	1	1	1	1										1						1	11	
République de Moldova		1	1				1	1			1	1							1	1			1										1	1	1	12	

Etats / Organisation d'intégration économique régionale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	Total			
République démocratique du Congo		1					1	1						1				1	1																	6			
République démocratique populaire lao		1	1	1	1	1													1									1								7			
République dominicaine			1				1	1	1	1	1	1		1	1				1														1			11			
République populaire démocratique de Corée														1					1									1								3			
République tchèque	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1	1			1			1	1				1	1			1		22			
République-Unie de Tanzanie		1					1				1			1					1									1								6			
Roumanie		1					1	1	1	1	1	1		1				1	1								1			1	1		1	1	1	16			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1					1				1				1		20		
Rwanda		1	1	1	1	1	1				1			1	1	1	1	1	1		1							1								15			
Saint Siège		1	1	1	1	1	1	1							1	1	1	1	1		1	1					1	1	1		1					18			
Sainte-Lucie												1						1	1														1	1		1	6		
Saint-Kitts-et-Nevis																			1																	1	1		
Saint-Marin		1					1	1											1				1													6			
Saint-Vincent-et-les Grenadines			1	1					1	1	1		1		1	1	1	1	1																	10			
Samoa																			1																	1	1		
Sao Tomé-et-Principe																			1																	2	2		
Sénégal			1	1			1	1			1		1	1	1	1	1	1	1										1						1	1	14		
Serbie	1	1	1	1	1	1	1	1			1	1		1	1			1	1	1	1	1	1	1			1			1	1					21			
Seychelles							1							1					1										1					1	1		6		
Sierra Leone		1									1								1																	3	3		
Singapour		1																		1																2	2		
Slovaquie	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1		1	1			1	1	1			1			1	1			1	1		1	1	1	24			
Slovénie	1	1	1	1	1	1	1	1			1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				1			1	1				1	24			
Soudan							1												1						1			1								4	4		
Sri Lanka		1	1	1	1	1	1			1	1			1	1	1	1	1	1										1							14	14		
Suède		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1			1					1				1				1	1	22		
Suisse		1	1	1	1		1	1				1		1	1	1	1	1	1	1	1						1				1	1				17	17		
Suriname																			1		1															2	2		
Swaziland											1								1									1									3	3	
Tadjikistan			1				1	1	1	1	1			1					1								1		1								11	11	
Tchad																			1																		1	1	
Thaïlande		1					1	1											1																1		5	5	
Togo			1								1				1			1	1	1									1								8	8	
Tonga		1																	1																		2	2	
Trinité-et-Tobago	1	1	1												1			1	1	1															1		8	8	
Tunisie		1	1	1	1	1	1	1			1			1	1	1	1	1	1						1									1	1	1	17	17	
Turkménistan																			1																		3	3	
Turquie							1	1				1							1					1				1		1			1				10	10	
Ukraine			1				1	1	1	1	1	1		1				1	1								1			1		1		1			14	14	
Uruguay	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1								1									1	1		1		18	18	
Vanuatu																			1																		1	1	
Venezuela		1	1	1	1	1	1				1	1		1	1			1	1		1	1												1			15	15	
Viet Nam		1									1	1	1	1				1	1	1															1		9	9	
Yémen							1	1											1																		3	3	
Zambie		1	1											1					1									1									7	7	
Zimbabwe		1					1				1			1					1											1					1			7	7
Total	38	99	100	67	62	52	117	95	47	51	94	86	33	113	65	38	42	76	184	30	19	42	12	14	8	46	21	20	15	42	45	14	78	57	64	1986			